



Vente fruits et légumes par internet

Par nicovani

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison avec un jardin comprenant des arbres fruitiers et un potager.

Je souhaiterais vendre ces fruits et légumes et aurais aimé avoir des informations sur les dispositions légales encadrant cette activité pour les particuliers.

La réglementation impose elle un lieu défini (devant chez soi, sur un marché ?) ou peut-on le faire via internet ?

De plus, est-il possible de vendre la totalité de cette récolte, ou mon surplus uniquement (et dans ce cas, comment comprendre la définition de « surplus » ?)

Je vous remercie par avance pour votre retour et vos informations.

Nicolas